



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet

Saint-Brieuc, le 11 février 2026

BULLETIN VIGILANCE JAUNE VENT VIOLENT

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE À SURVEILLER

La Préfecture des Côtes-d'Armor vous informe que Météo France a placé le département en vigilance JAUNE VENT – SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE À SURVEILLER, du mercredi 11 février 2026 à 22h00 au jeudi 12 février 2026 à 05h00.

Qualification de l'événement et évolution prévue :

Ce soir, à l'arrière de la perturbation associée à la tempête NILS, la dépression en Manche, va s'enfoncer sur le côtier des départements 22, 35 et sud 50, en se décalant vers l'Est.

Sur le côtier de ces départements, de fortes rafales de vent de Nord-Ouest pourront pénétrer de quelques kilomètres dans les terres.

Ces rafales pourront atteindre les 90 à 100km/h localement.

Entre minuit et 5 heures, ces fortes rafales pourront pénétrer jusqu'en Mayenne et dans la Sarthe, sur un axe Mayenne-Le Mans.

Vous trouverez ci-après les conseils de sécurité :

Pour les collectivités :

- . Informer les populations concernées ;
- . Protéger les biens exposés au vent ;
- . Porter une attention particulière aux zones de travaux en cours,
- . Informer de l'alerte météo, les organisateurs des rassemblements prévus sur votre commune. Le cas échéant, les limiter ou les interdire ;

Conseils à relayer à vos administrés :

- . Se tenir éloigné des arbres et des cours d'eau ;
- . Protéger sa maison et les biens exposés au vent ;
- . Se tenir informé et éviter les déplacements ;
- . Prendre garde aux chutes d'arbres et d'objets ;
- . Ne pas intervenir sur les toits ;
- . S'abriter dans un bâtiment en dur ;
- . Éviter d'utiliser le téléphone et les appareils électriques,
- . Installer les groupes électrogènes à l'extérieur de la maison ;
- . Vérifier ou démonter les chapiteaux, tentes ou structures pour l'organisation de manifestations ou rassemblements ;